

ATTENTION SECURITE !



Mort d'un sapeur-pompier lors d'un départ en intervention : le conducteur avait un taux d'alcoolémie de 2 g/L de sang

RAPPEL SANTE SECURITE

En septembre 2015, en milieu de journée sur une route départementale, un fourgon transportant six sapeurs-pompiers, n'exerçant pas au SDIS de la Loire, a heurté un muret alors que l'équipage se rendait sur les lieux d'une intervention.

Le conducteur avait un taux d'alcoolémie de 2 g/L de sang, soit 4 fois supérieur à la réglementation.

LES CONSEQUENCES

Une jeune **femme SPV de 19 ans est décédée** sur le coup et les **cinq** autres sapeurs-pompiers ont été **blessés** dans l'accident.

LES REPERES

- Le plan pare-chocs.
- Procédure qualité P015 « Prise en charge d'un agent présentant des troubles du comportement laissant présager un état d'ébriété ».

! Je suis CONDUCTEUR j'ai le *devoir* d'être en pleine possession de mes moyens pour ma propre sécurité, celle de mes collègues et des citoyens

! Je suis CHEF D'AGRES j'ai le *devoir* d'interdire de conduire un agent présentant des troubles du comportement

! Je suis PASSAGER j'ai le *devoir* de signaler un comportement dangereux et j'ai le *droit* de refuser d'être conduit par un collègue présentant des troubles du comportement.

Attention aux manifestations festives à venir : Ste Barbe, fêtes de fin d'année...



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

SDIS 42 LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS